



PLU Plan Local de S'Paul de Vence d'Urbanisme

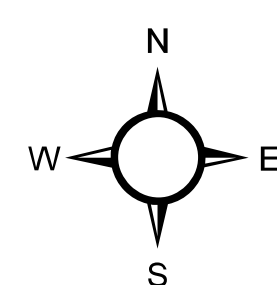
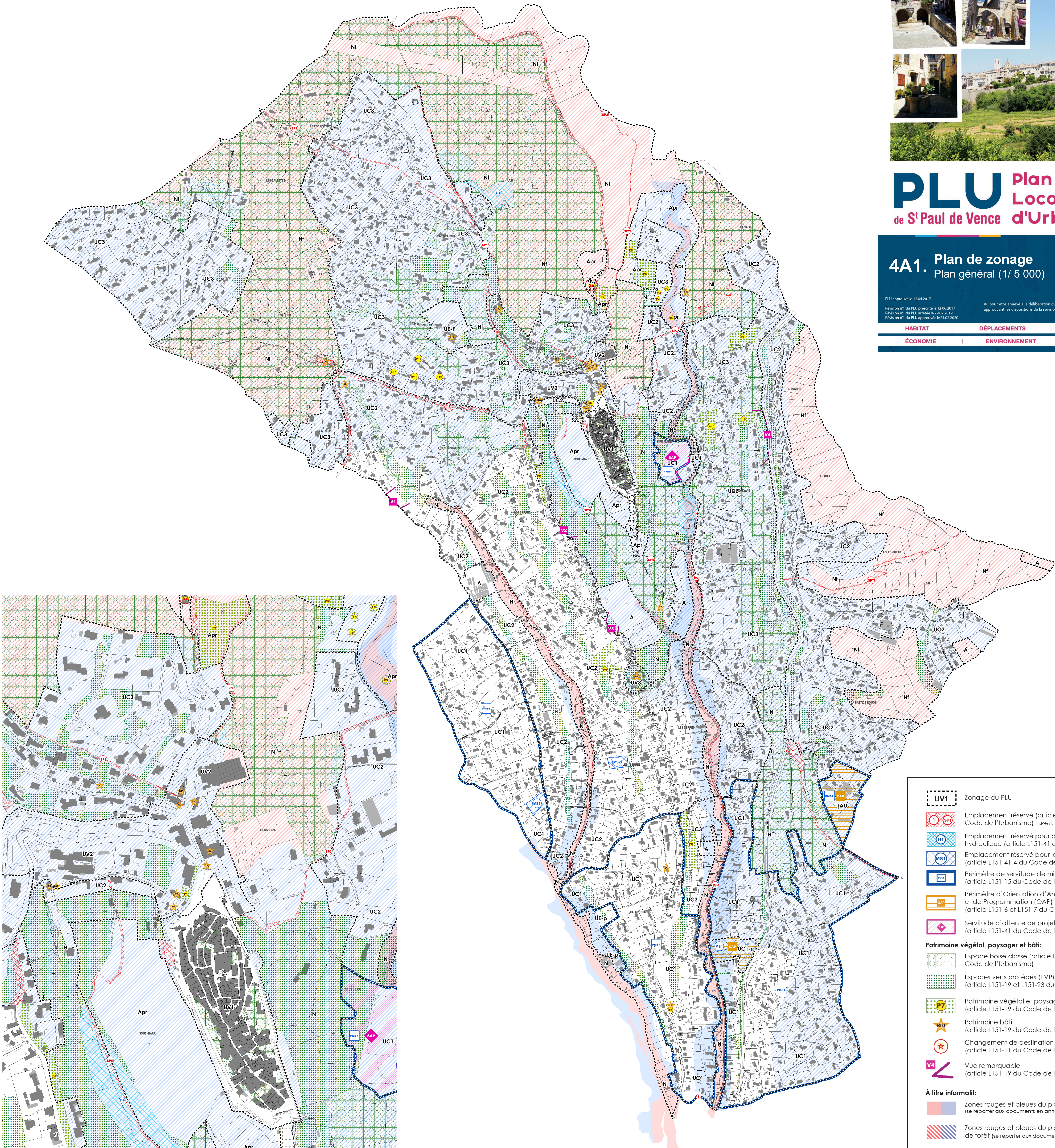
4A1. Plan de zonage Plan général (1/ 5 000)

PLU approuvé le 12/04/2017
Révision n°1 du PLU prescrite le 12/06/2017
Révision n°1 du PLU entrée en vigueur le 24/02/2019
Révision n°1 du PLU approuvé le 24/02/2020

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2020 approuvant les dispositions de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

HABITAT | DÉPLACEMENTS | AMÉNAGEMENT
ÉCONOMIE | ENVIRONNEMENT | PATRIMOINE

Clefs de lecture 10/02/2020



- UV1** Zonage du PLU
- Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme) - SP=SP; EK pour sentier piéton
 - Emplacement réservé pour aménagement hydraulique (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé pour la mixité sociale (article L151-41-4 du Code de l'Urbanisme)
 - Périmètre de servitude de mixité sociale (article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (article L151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme)
 - Servitude d'attente de projet (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine végétal, paysager et bâti:**
- Espace boisé classé (article L113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme)
 - Espaces verts protégés (EVP) (article L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine végétal et paysager (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine bâti (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Changement de destination du bâti (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
 - Vue remarquable (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- À titre informatif:**
- Zones rouges et bleues du plan du risque inondation (se reporter aux documents en annexe du PLU)
 - Zones rouges et bleues du plan du risque des incendies de forêt (se reporter aux documents en annexe du PLU)

1:5 000

0 125 250 500 mètres

◀ Zoom centre ville - 1/2000ème

